



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 45007

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les propositions formulées dans le rapport d'Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la proposition formulée dans le rapport consistant à adapter la loi relative au RIF et ses décrets d'application pour étendre le champ de cette immatriculation à toutes les exploitations ouvertes à la concurrence internationale et sur lesquelles les navires français de premier registre ne sont pas présents.

Texte de la réponse

Avant toute extension du champ d'immatriculation des navires inscrits au registre international français (RIF) à toutes les exploitations ouvertes à la concurrence internationale, il est nécessaire d'évaluer très précisément les impacts qui peuvent être très divers et dépendre de la profondeur des différents marchés. Cela exigera, au préalable, l'ouverture de consultations avec les partenaires sociaux qui devront aussi se saisir de ce sujet s'ils souhaitent une évolution en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45007

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12586

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1643